



Organisation des Accueils Périodiques **et Accueil de Loisirs 3/12 ans** **A partir du 8 janvier 2018**

Accueil Périodique

Périodique du matin – 7h30/8h30

Les enfants arrivent de manière échelonnée. Il est essentiel qu'ils puissent commencer la journée tranquillement, éventuellement finir de se réveiller. Les animateurs proposeront des activités calmes et à la carte : jeux de société, lecture, dessin, jeux dans la cour, activités manuelles...

Le nombre d'enfants est généralement limité, ce qui permet de privilégier la discussion et l'écoute.

Périodique de la pause méridienne (11h30/13h30)

La Ville va gérer les inscriptions et la facturation pour la totalité de la pause méridienne (restauration + animation lorsque les enfants ne sont pas à table). Mais c'est la MJC qui va s'occuper des enfants lorsqu'ils ne seront pas dans le restaurant scolaire.

Nous veillerons à proposer des activités adaptées : que l'enfant ait le choix entre des activités de défoulement (sport, jeux de cour), des activités calmes (activités manuelles, contes) et des activités reposantes (coin lecture/repos, dessin).

Périodique du soir (15h45/16h45 – 16h45/17h45 – 17h45/18h15) et TAP

Les compétences des animateurs leur permettent de proposer des activités diversifiées, vers lesquelles les enfants se dirigeront en fonction de leur goût et de leur besoin du moment. Le respect de la diversité dans l'offre d'activité sera sous la responsabilité du directeur de chaque accueil périodique.

Nous continuerons à proposer des activités animées par des intervenants spécialisés de 15h45 à 16h45. Les différentes activités proposées seront envoyées aux parents par mail pour information dans le mois précédent le cycle. Nous souhaitons que l'accès à ces activités, comme celles proposées par les animateurs permanents, soient ouvertes le plus largement possible.

Nous proposons l'organisation suivante :

- inscription par les parents en amont de chaque cycle : vous inscrivez votre enfant aux temps périodiques de votre choix sans savoir forcément quelle activité il va faire.
- inscription sur les activités par les enfants eux-mêmes lors de la pause méridienne. Nous serons bien sûr vigilants à ce que chaque enfant puisse s'exprimer et faire une activité qui l'intéresse. Pour les quelques enfants qui ne seraient pas inscrits au restaurant scolaire, les animateurs seront attentifs à recueillir leur souhait à un autre moment.
- engagement des enfants pour un cycle pour des activités qui nécessitent un suivi et une progression, avec inscription la semaine précédente chaque période de vacances.

- proposition d'activités pour lesquelles un intervenant spécialisé pourra être épaulé par un animateur permanent si un grand nombre d'enfants souhaitent participer, et accueillir ainsi davantage d'enfants.

Sur tous les temps d'animation, les enfants auront le choix de participer à une animation encadrée ou de ne "rien faire" : coin calme lecture/dessin, jeux libres dans la cour. Ces espaces seront bien sûr surveillés.

Le départ échelonné reste inchangé dès la première heure.

Une liste des TAP proposés vous sera communiquée avant les vacances de Noël pour information.

Accueil de loisirs 3/12 ans mercredis et vacances

Nous adaptons les contenus d'animation en fonction des sites utilisés. Disposer de locaux différents (Rigonière ou école de Stravinski) nous amène à réfléchir au meilleur usage de ces infrastructures pour la qualité et la variété de nos animations. Parmi les critères de "meilleur usage" de ces locaux, figure naturellement le critère environnemental, en exploitant les espaces de proximité vers lesquels les déplacements à pied sont possibles.

- **A l'école Stravinski** (mercredis et vacances d'hiver et printemps), nous proposons
 - des jeux sportifs nécessitant un grand espace avec 1 temps d'animation par semaine de vacances au gymnase Pignéguay pour les enfants âgés de 3 à 5 ans et 1 temps pour les enfants âgés de 6 à 12 ans.
 - des temps d'activités au Centre Social Rosa Parks : ludothèque, activité cuisine, participation aux ateliers du carnaval.
 - Nous pouvons également nous déplacer à la médiathèque et ainsi profiter soit du parc soit des livres mis à disposition
- **A la Rigonière** (vacances d'été et de Toussaint), nous axons nos activités autour de la nature puisque le cadre s'y prête. Pour toutes les tranches d'âges, des animations jardin/mare sont proposées le mercredi matin leur permettant de parler d'environnement, de développement durable, d'alimentation et de saisons. De plus, nous organisons des randonnées et des balades dans la forêt adjacente.

La direction de l'Accueil de Loisirs 3/12 ans sera assurée par Emilie Berger, coordinatrice enfance, les mercredis et certaines semaines de vacances et par l'un des directeurs des Accueils périscolaires les autres semaines de vacances. Le nom du directeur sera précisé sur chaque programme de vacances.

Pour tous renseignements :

Réunion d'information mardi 5 décembre à 20h salle Armand-Pugnot (à côté de la poste)

A la MJC au 04 76 50 08 83 - periscolaire@mjc-voreppe.fr

Inscriptions

En mairie à partir de janvier 2018

Permanences au rez de chaussée :
Lundis et mercredis de 9h à 12h
Mardis de 14h à 18h

A la MJC à partir du 5 décembre 2017

Horaires d'accueil :
Lundis de 9h à 12h
Mercredis de 10h à 12h et de 14h à 18h30
Mardis et vendredis de 15h à 18h30

Et sur le portail famille, accessible depuis le site de la ville (www.voreppe.fr) et celui de la MJC (<http://mjc-voreppe.fr>) à partir du 10 décembre.

Délais d'inscriptions/désinscriptions

Inscriptions et désinscriptions pour les Accueils Périscolaires au plus tard la veille avant 12h.
Inscriptions à l'Accueil de Loisirs 3/12 ans deux jours ouvrés avant, soit au plus tard le vendredi 17h pour le mercredi suivant et le mercredi 17h pour le lundi suivant.

Aucune inscription ou annulation par téléphone ne sera prise en compte.

Vous pouvez nous joindre par mail :

Pour le périscolaire : periscolaire@mjc-voreppe.fr

Pour l'Accueil de Loisirs 3/12 ans : accueil@mjc-voreppe.fr

PAIEMENT à l'inscription

- ✓ par carte bancaire à la MJC ou permanences en mairie
- ✓ par chèque bancaire à l'ordre de la MJC de Voreppe
- ✓ en espèces (délivrance d'un reçu)
- ✓ par chèque CESU qui comportera obligatoirement le nom de l'un des responsables légal de l'enfant.
- ✓ par paiement en ligne via le portail famille
- ✓ par chèques vacances (uniquement pour l'Accueil de Loisirs 3/12 ans).

Fonctionnement du prépaiement :

Sur le portail famille comme lors des inscriptions en direct, il vous sera demandé de payer pour valider votre inscription.

Sur le portail, vous aurez le choix entre plusieurs montants qui constitueront un « crédit » qui évoluera au fil des inscriptions ou désinscriptions. En fin de période, vous recevrez une facture acquittée.

Les tarifs sont inchangés : 8€ par cycle pour l'heure de 15h45 à 16h45 ; tarif au QF et à l'heure pour les autres temps. Toute heure commencée est due.

Toute inscription non annulée dans les délais impartis sera facturée.

Gestion Ville



Restauration scolaire



Inscriptions

**Pôle Education
et Petite Enfance**
(1er étage de la mairie)

Pas de changement

accueil.periscolaire@ville-voreppe.fr

Tél : 04 76 50 47 28
ou 04 76 50 47 73

Délégation de service public



Périscolaire

Matin : 7h30-8h30

Relais de midi : 11h30-12h30

Soir : 15h45-18h15

Géré par la MJC

Accueil de loisirs

3/12 ans

Mercredi : 11h30-18h

Vacances : 7h30-18h

Géré par la MJC



Inscriptions auprès de la MJC

En mairie

Bureau des
permanences (RdC)

Lundi et mercredi de 9h à 12h
Mardi de 14h à 18h

et/ou

A la MJC

Espace Maurice Vial
178 avenue Honoré de Balzac

Lundi 9h à 12h
Mercredi de 10h à 12h
et de 14h à 18h30
Mardi et vendredi de 15h à 18h30

et Portail famille sur www.voreppe.fr

Délais d'inscription et désinscription

Pas de changement

Périscolaire

La veille avant 12h

Accueil de Loisirs

2 jours ouvrés avant

Paielements / Facturation

Pas de changement

Prépaiement :
paiement au moment de l'inscription

Contacts MJC :

178 avenue Honoré de Balzac, Voreppe
periscolaire@mjc-voreppe.fr / 04 76 50 08 83